TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANCY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E24000011/54

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 16 février 2024

Le président du tribunal administratif de Nancy

CODE : 1

Vu enregistrée le 15 février 2024, la lettre par laquelle la communauté de communes de Gérardmer Hautes Vosges demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

le projet, présenté par la communauté de communes Géradmer Hautes Vosges, d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Xonrupt-Longemer ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Yves Robinot est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la communauté de communes de Gérardmer Hautes Vosges et à Monsieur Yves Robinot.

Pour le président empêché,
Le vice-président,

Olivier Di Candia